

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE NOUVELLE  
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

**15 DECEMBRE 2022**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 45

OBJET

**Budget primitif 2023  
Budget annexe eau  
potable sous convention  
de délégation au nom et  
pour le compte de la  
CASGBS**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 16 décembre 2022  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 16 décembre 2022  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 16 décembre 2022

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUETTE

L'an deux mille vingt deux, le 15 décembre à 20 heures, le  
Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-  
en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 8  
décembre deux mille vingt deux, s'est réuni à l'Hôtel de Ville  
sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de  
la commune nouvelle.

**Etaient présents :**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur  
SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI,  
Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur  
PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS,  
Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Monsieur  
MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur  
BASSINE, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI,  
Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur  
JOUSSE, Madame ANDRE, Madame BRELURUS, Monsieur  
de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur  
SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE,  
Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur JEAN-  
BAPTISTE, Madame CASTIGLIEGO, Madame  
FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL

**Avait donné procuration :**

Madame AGUINET à Madame HABERT-DUPUIS  
Madame BOUTIN à Madame PEUGNET  
Madame GOTTI à Madame MACE  
Madame LESUEUR à Monsieur LEVEL  
Madame MEUNIER à Monsieur VENUS  
Madame NASRI à Monsieur JOUSSE  
Monsieur LEGUAY à Madame GUYARD  
Madame RHONE à Monsieur JEAN-BAPTISTE  
Monsieur BENTZ à Monsieur ROUXEL

**Secrétaire de séance :**

BOGE  
Madame BOGE

BOGE

**N° DE DOSSIER** : 22 G 14h

**OBJET** : BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE SOUS CONVENTION DE DÉLÉGATION AU NOM ET POUR LE COMPTE DE LA CASGBS

**RAPPORTEUR** : Monsieur SOLIGNAC

Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter par chapitre le budget primitif du budget annexe de l'Eau Potable pour l'exercice 2023 au nom et pour le compte de la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine (CASGBS) sous convention de délégation. Il s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 242 012 €.

### **SECTION D'EXPLOITATION**

Recettes	146 012 €
Dépenses	146 012 €

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Recettes	96 000 €
Dépenses	96 000 €

### **DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

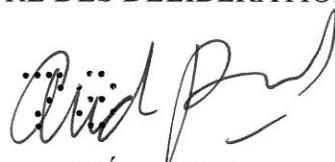
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À LA MAJORITÉ, Monsieur BENTZ (procuration à Monsieur ROUXEL), Monsieur ROUXEL votant contre,

ADOpte par chapitre le budget primitif du budget annexe de l'Eau Potable pour l'exercice 2023 au nom et pour le compte de la CASGBS sous convention de délégation.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

P. PÉRICARD



Arnaud PÉRICARD  
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*